

Tél. 02.99.88.99.40
Courriel : contact@rea.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil vingt-six, le **VINGT-HUIT SEPTEMBRE à 11 h 00**, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Rance Émeraude Assainissement s'est réuni au sein des locaux du Syndicat à Pleurtuit, en session exceptionnelle, après convocation légale réalisée le **25 septembre 2026**, conformément aux prescriptions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 8/14 – Vote 10/14

- Membres titulaires présents : Monsieur Alain Barbé (Pleurtuit), Monsieur Serge Briard (Trémereuc), Monsieur Loïc De Courlon (Saint-Lunaire), Monsieur Pascal Galichon (Saint-Briac), Monsieur Henri-Luc Mougel (La Richardais), Madame Hélène Reux (Pleurtuit), Monsieur Christophe Ricour (Saint-Briac) et Monsieur Daniel Turmel (Le Minihic sur Rance).
- Membres titulaires absents (représentation) : Monsieur Philippe Méhouas est représenté par Monsieur Hubert Heleux (La Richardais).
- Membres titulaires absents (pouvoir) : Monsieur Rémi Lemeur donne pouvoir à Monsieur Serge Briard (Trémereuc) et Monsieur Philippe Roullé donne pouvoir à Monsieur Loïc de Courlon (Saint-Lunaire).
- Membres suppléants présents - avec voix délibérative : Monsieur Hubert Heleux (La Richardais).

Assistait également :

- Membres suppléants présents - sans voix délibérative : -
- Monsieur Anthony Guesdon.

OBJET : MARCHES PUBLICS – SECTEUR DES FLEURS – TRANCHE 2 A SAINT-LUNAIRE (REA2026-46)

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

La délibération REA2026-44 du 8 septembre autorise le Président à signer les marchés dans la limite du montant des estimations.

Considérant que la CAO de groupement est programmée le 09 octobre et que les travaux doivent démarrer début novembre, le président juge plus prudent de revoir les montants d'autorisation de signature comme suit :

- ✓ Lot 1 – 500 k€ HT
- ✓ Lot 2 – 200 k€ HT
- ✓ Lot 3 – 50 k€ HT

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les marchés, conformément à la décision de la CAO de groupement, dans la limite de 500 000 €HT pour le lot 1 ; 200 000 €HT pour le lot 2 et de 50 000 €HT pour le lot 3 ;
- porte l'enveloppe travaux de l'opération à 750 000 € HT ;
- rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du REA.

Pour extrait conforme
Exécutoire à compter du
Le Président,
Christophe Ricour.

Le Président,
Christophe Ricour.

